PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
1

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

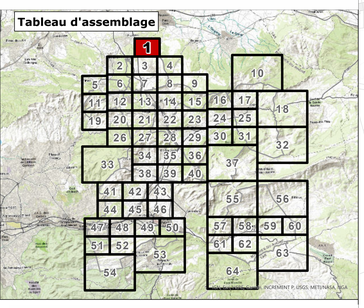

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

199,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE 2

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

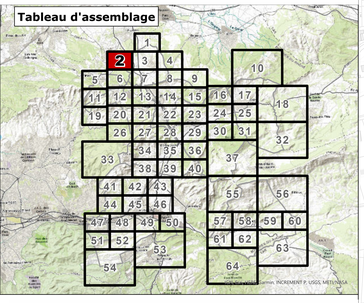

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

A

A

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
3

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

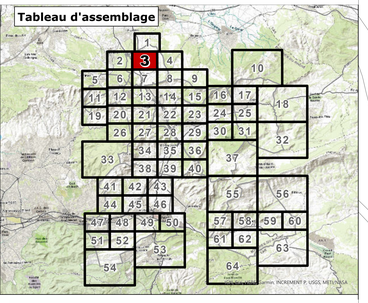

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Multirisa / A = Autre / S = Secteur de projet

198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

2

4

A P R S

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE 4

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

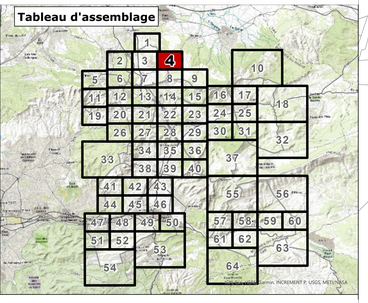

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

A

A

A

A

A

A

P

3

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE 5

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

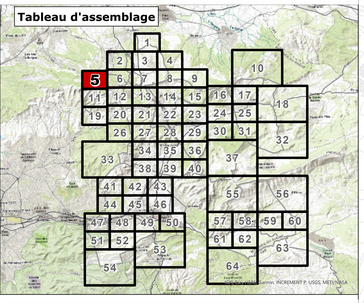

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE 6

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

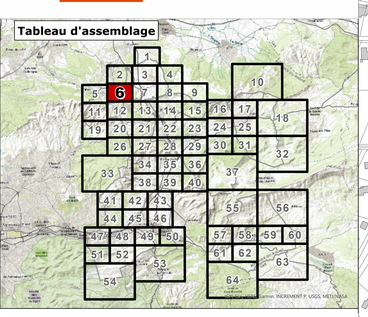

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

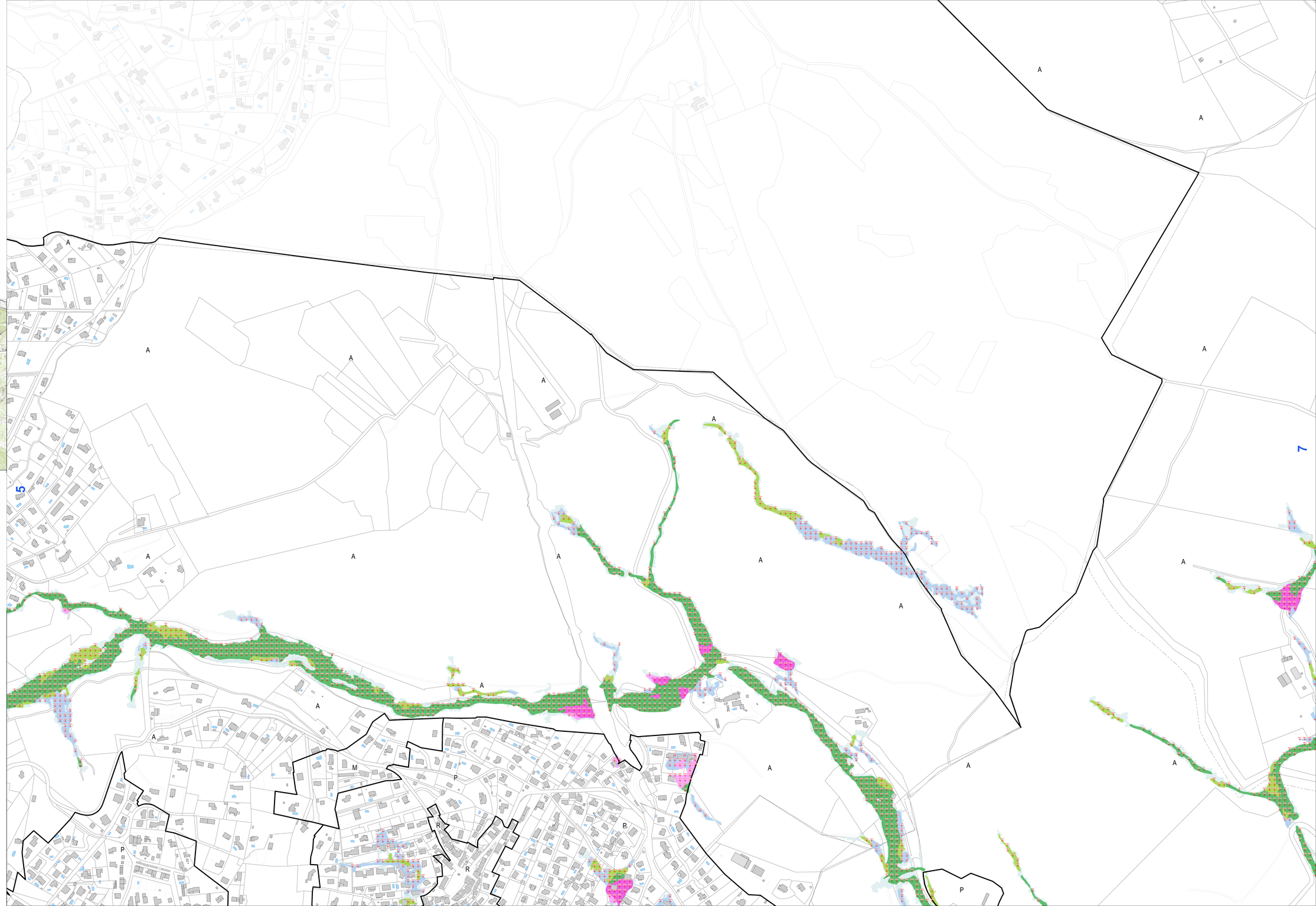

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE 7

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

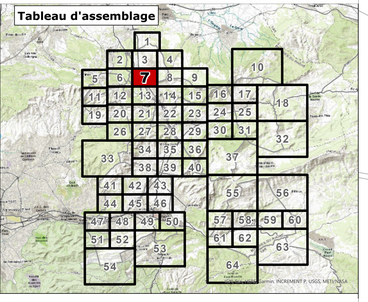

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A
P
S
M
6
8

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE 8

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

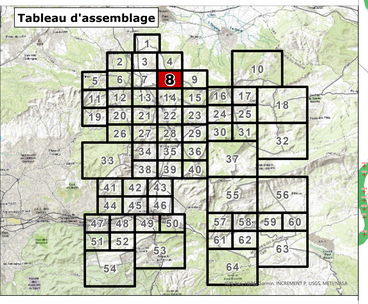

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

7

9

A

P

S

I

R

M

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
9

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

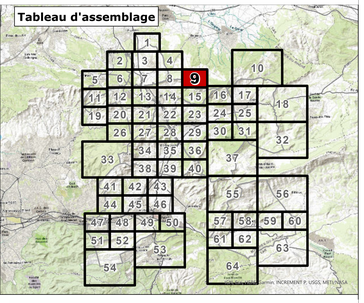

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

8

A

A

16

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
10

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

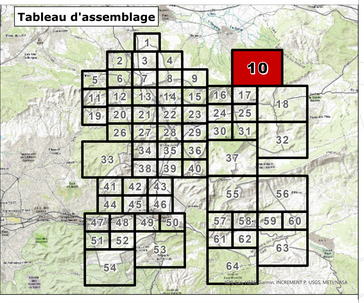

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
11

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

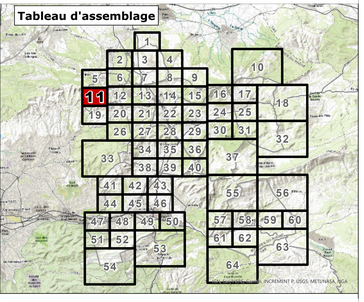

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195.6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

P

12

20

Vallon de la Vache

Collet du Rafaï

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE 12

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

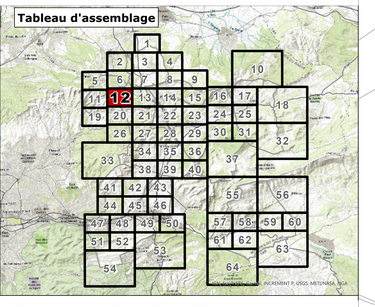

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198,4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

Collet du Rateur

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
13

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

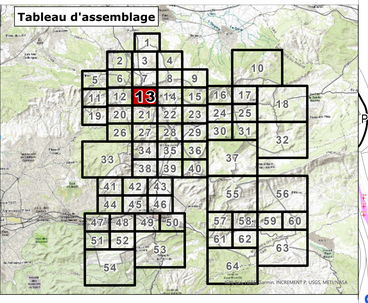

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198,6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

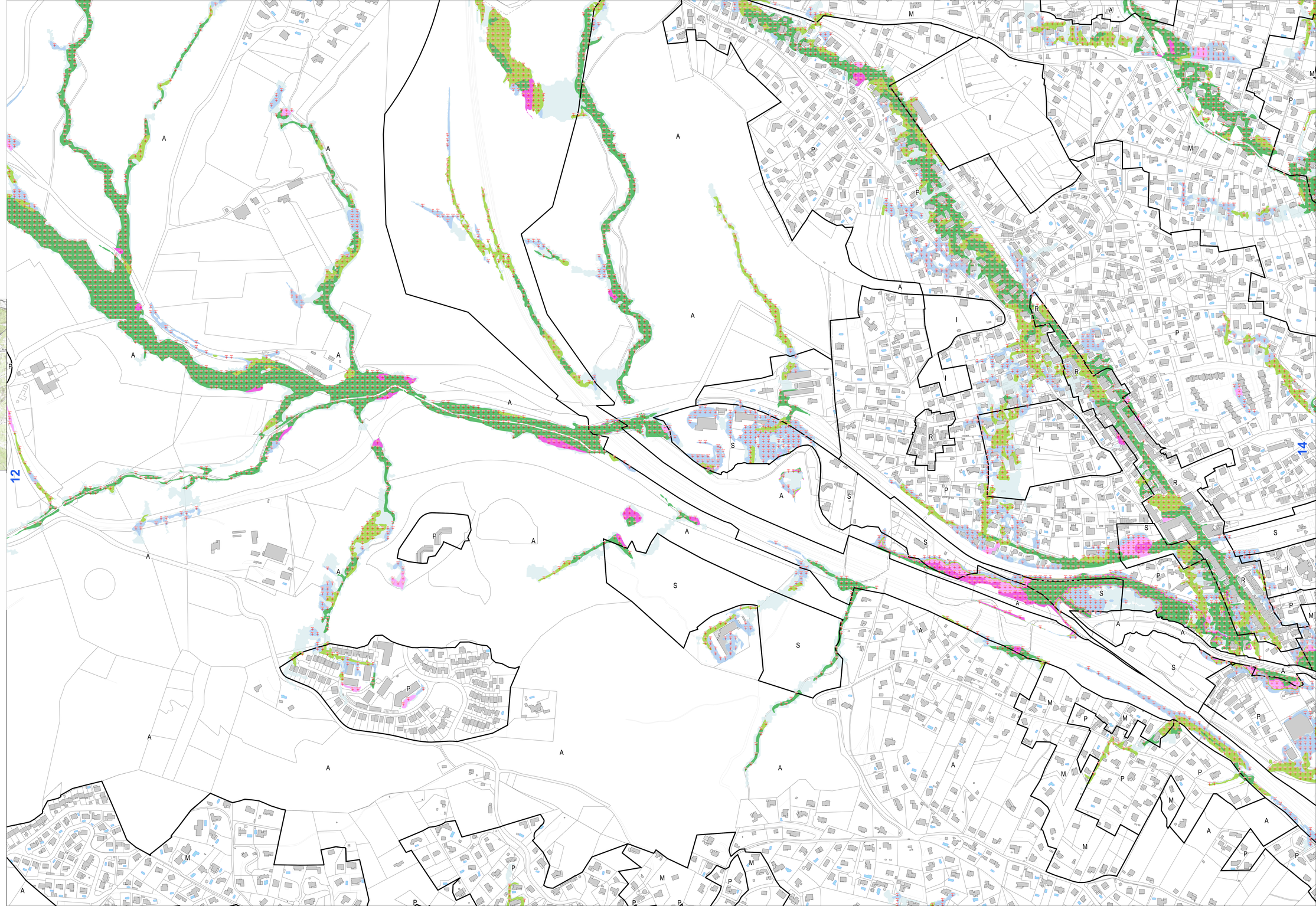

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
14

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

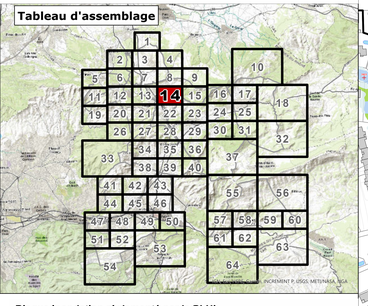

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198.6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

13

15

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
15

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

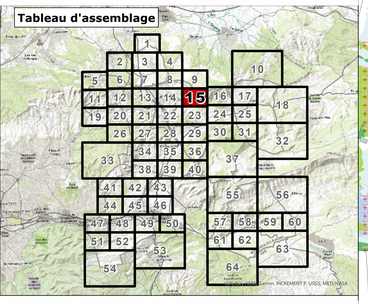

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

14

16

24

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
16

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 : 2 000

Tableau d'assemblage

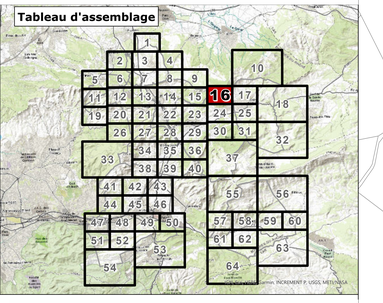

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

195,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

9

15

17

A

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
17

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

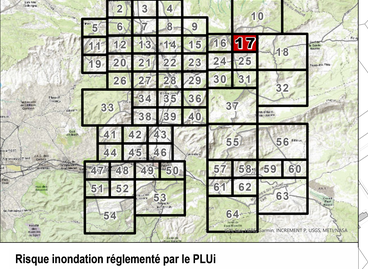

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maitrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199.4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

16

18

A I P M R

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
18

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

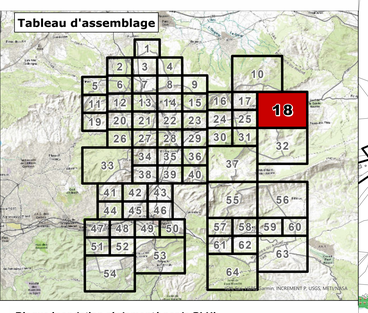

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

195,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

17

25

A

P

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
19

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

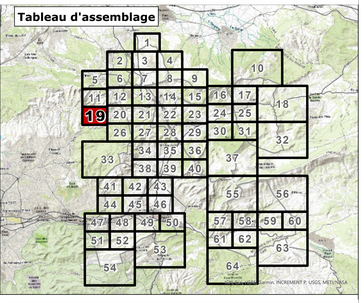

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

- 199,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

Vallon de la Vache

Collet du Ratier

20

26

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
20

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

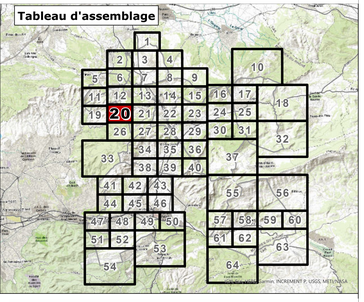

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

11

19

21

Collet du Rallier

Le Vallon de Pichauris

Vallon de Pichauris

La Verrerie

La Verrerie

Pré Neuf

Puits de Veyran

Collet-Redon

P

M

A

I

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
21

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 : 2 000

Tableau d'assemblage

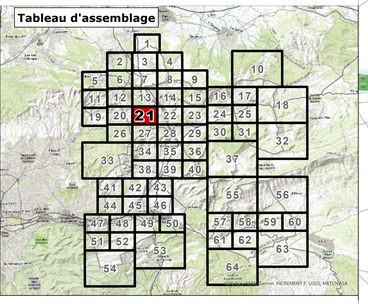

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

20

22

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
22

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

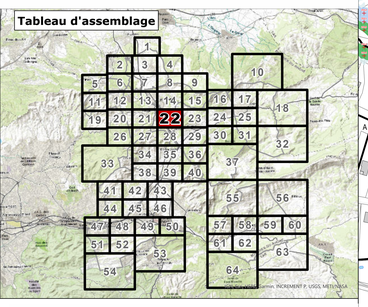

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Rencontrer / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

21

23

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
23

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

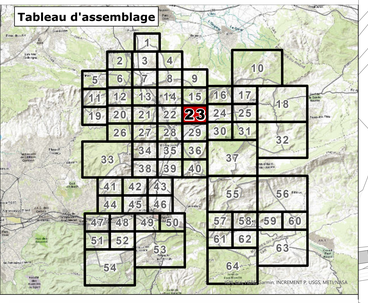

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
24

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 :2 000

Tableau d'assemblage

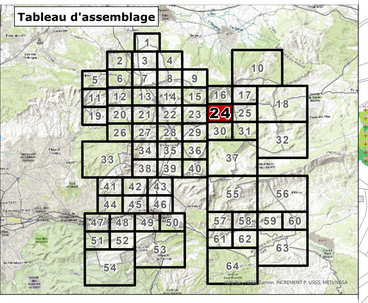

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198.6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
25

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

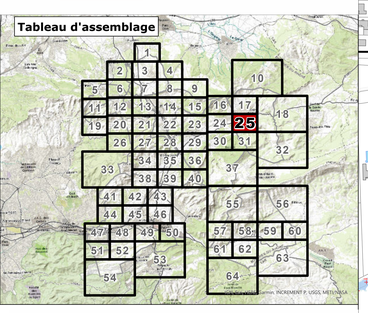

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

24

18

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
26

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

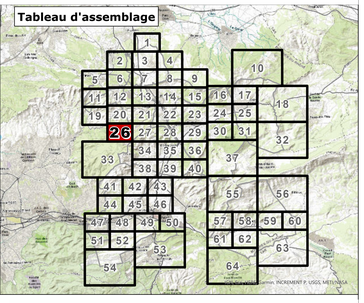

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
27

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

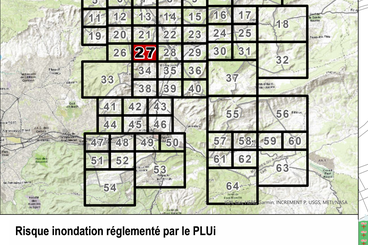

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

M

26

28

Pierre de Maugen

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
28

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

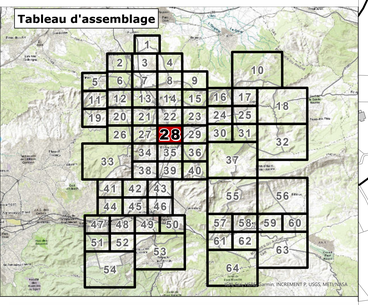

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

27

29

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
29

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 : 2 000

Tableau d'assemblage

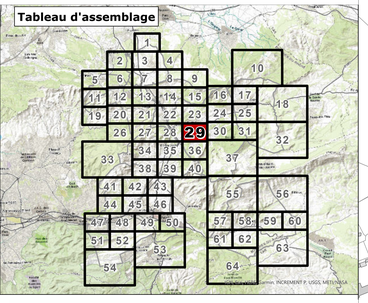

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

28

30

37

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
30

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 : 2 000

Tableau d'assemblage

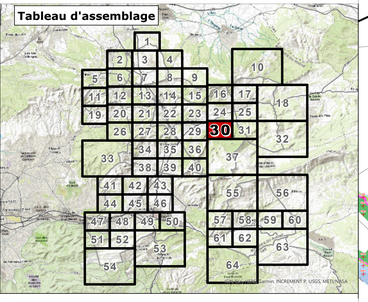

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
31

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 :2 000

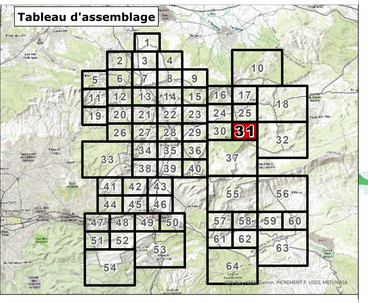



Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198,6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
32

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

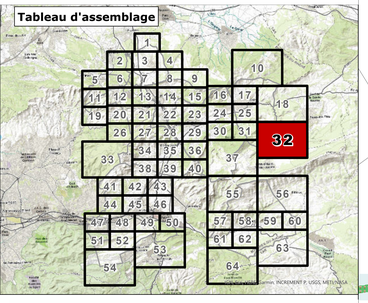

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195.6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

31

37

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
33

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 :4 000

Tableau d'assemblage

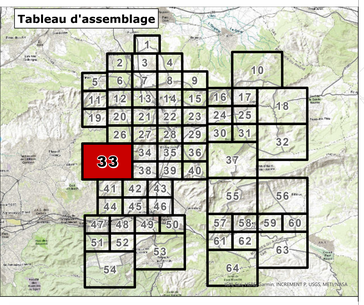

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198,6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
34

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

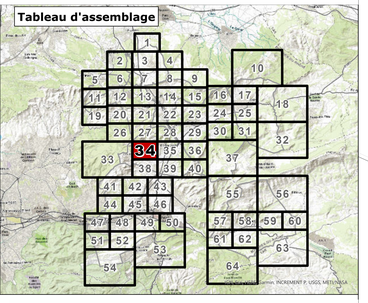

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

33

35

A
P
R
M

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
35

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

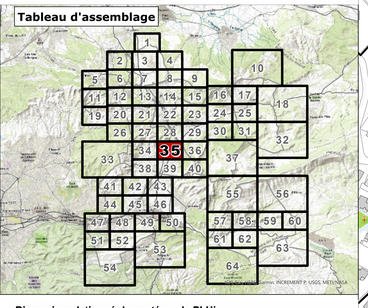

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
36

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

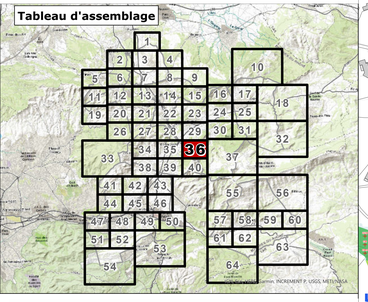

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

35

37

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
37

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

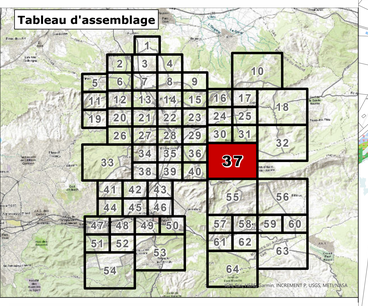

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

- 195,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

29
36
40
32
A

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
38

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

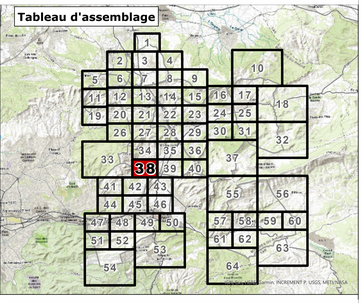

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Multirisk / A = Autre / S = Secteur de projet

198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

33

39

A

P

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
39

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

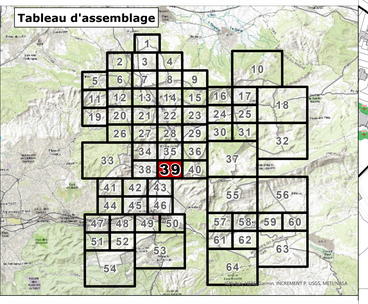

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

38

40

SAINT-JEAN

LESCOLLINES

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
40

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

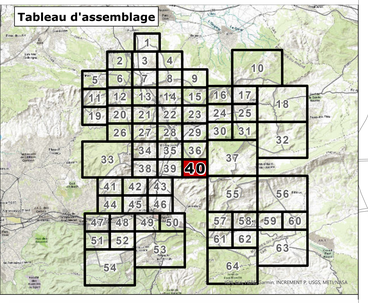

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

39

37

LESCOLLINES

55

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
41

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 :2 000

Tableau d'assemblage

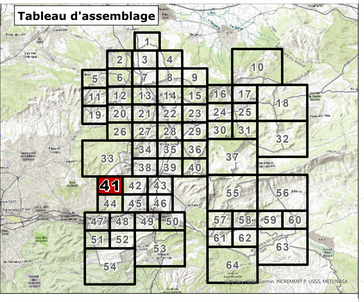

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT
- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT
- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan
- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
42

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

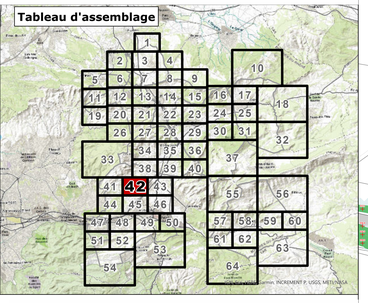

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

41

43

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
43

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

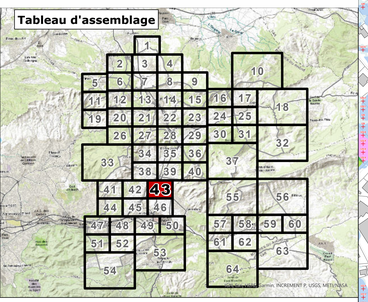

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
44

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

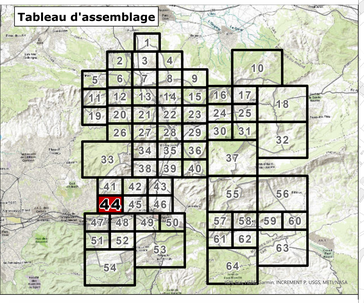

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
45

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 : 2 000

Tableau d'assemblage

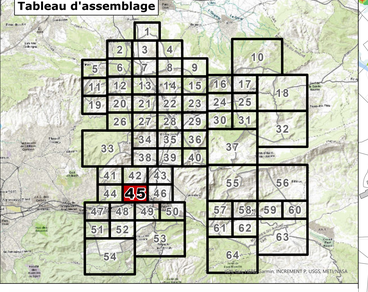

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198.6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

44
46

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
46

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 :2 000

Tableau d'assemblage

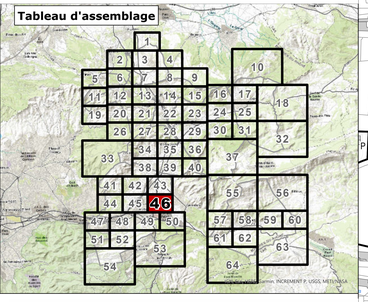

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Rencontrer / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

LES CRAUX NORD

LES CRAUX SUD

LINCHE

COUPIER-LOIN

LE FATE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
47

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 : 2 000

Tableau d'assemblage

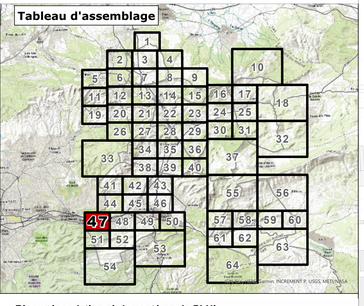

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Mutrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
48

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

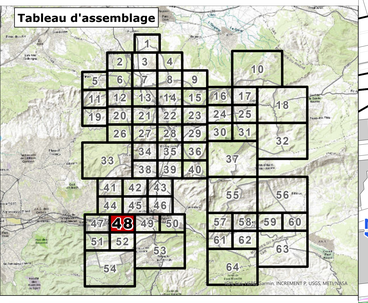

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

47

49

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
49

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

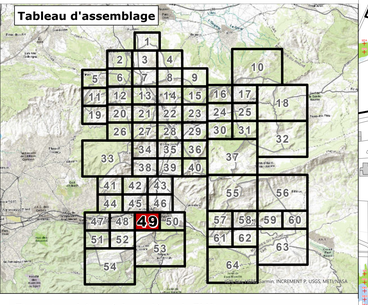

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

48

50

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE 50

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

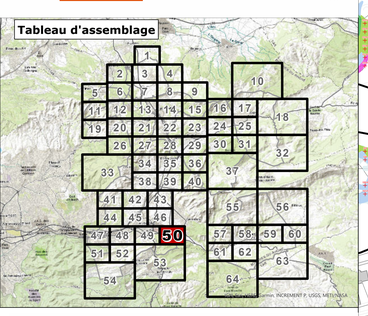

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

P
A
M
S
49
LE FAUGE
LE FATE
LA GRANDE VIGNE-NORD
LIEUTAUD LIEUTAUD
LIEUTAUD LIEUTAUD
LIEUTAUD LIEUTAUD
ROUTELLE
LE PUITS-NORD
MAGNY
MAGNY
LES GRAVIERS
LA GRANDE VIGNE-SUD
LE PUITS
LES NEGADIS-NORD
LES NEGADIS-SUD
PLAINE DE JOUQUES
LES PLAINES
LE DOUARD-OUEST
LE DOUARD-EST
FONTMAGNE
LE DOUARD

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
51

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

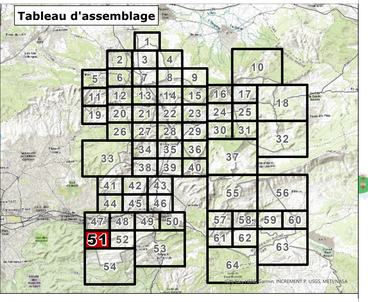

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
52

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 : 2 000

Tableau d'assemblage

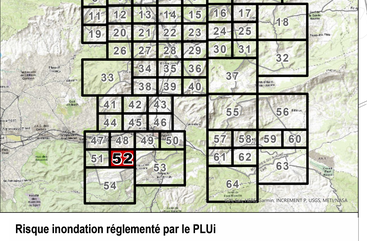

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

- 191,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

51

53

LES RESERVOIRS

L'ANGUILLA

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
53

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 : 4 000

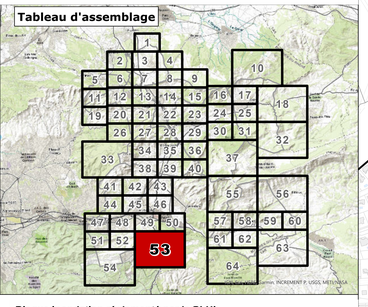

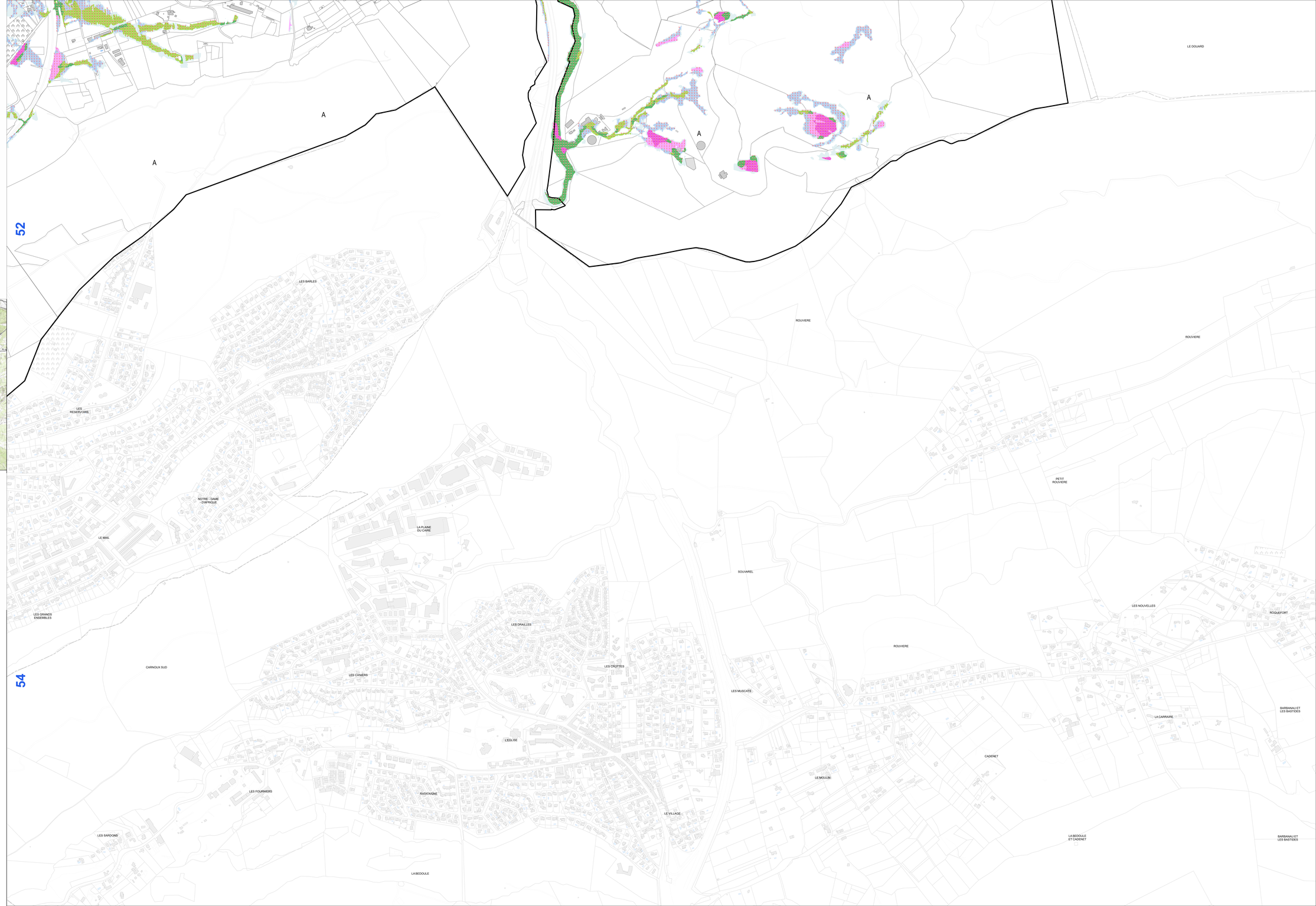

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 195,6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
54

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

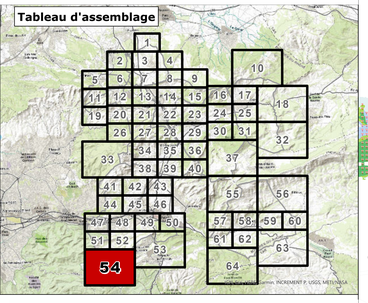

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A
M
A
A
A
A
P
P
P

LES RESERVOIRS
L'ANGUILLA
LE MAIL
LE MUSSUGUET
LES GRANDS ENSEMBLES
LA TOUR
LE STADE
53
CARNOUX SUD
LES SARDONS
LE VALLON DES ANGLAIS
CARPI AGNE
LE PLAN DE MUSSUGUET
LE GIBAL
LE BREGADAN
LE PLAN OLIVES
LE PLAN DE LA GARE
LE PLAN DU GIBAL
LA GINESTE
LES GORGUETTES
MUSSUGUET
LE PLAN DES BASSINS
LA MARCOULINE
LE MUSEAU DU BOEUF
LA PLAINE DU RIS
LE PLAN DE SAINT-VINCENT
LE PERTHUS
COLONGUES
LES TERRASSES
LE PLAN DE SAINT-JEAN
LE BERARD
LES ROMPIDES
LA PLAINE DU RIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
55

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 :4 000

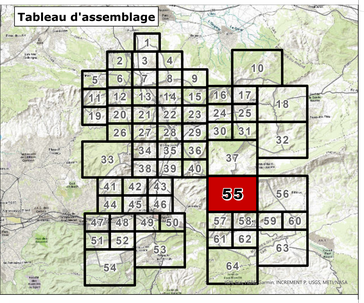

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198,6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

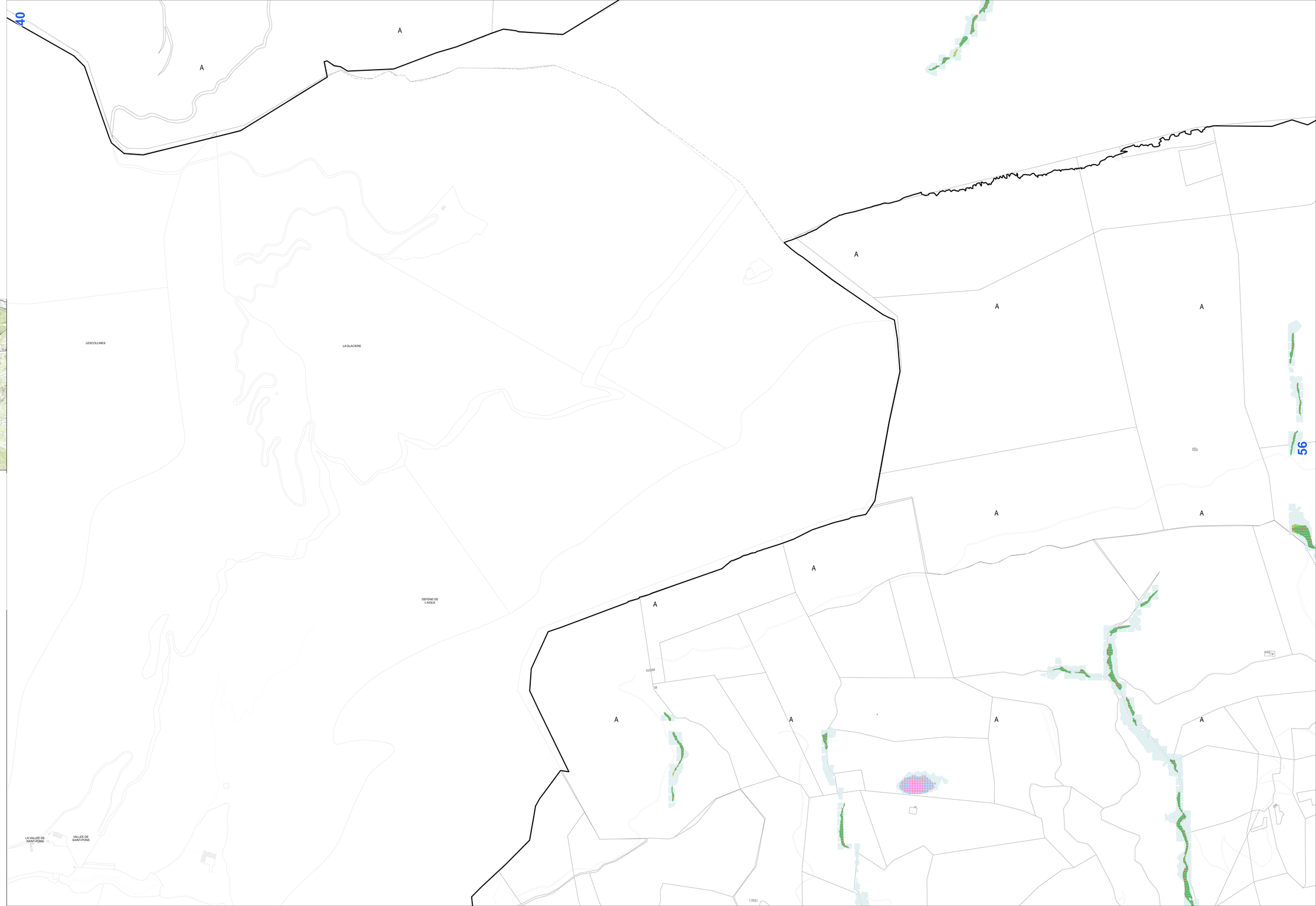

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
56

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

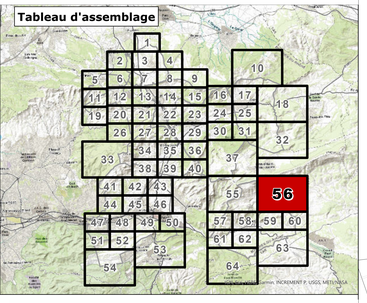

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

55

A

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
57

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

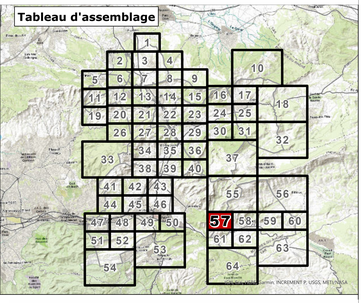

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

- 199,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

DEFEND DE L'AIGLE

DEFEND DE L'AIGLE

A

58

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
58

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1 :2 000

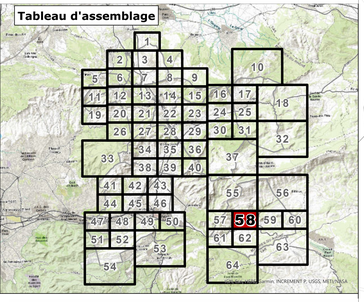

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198.6 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

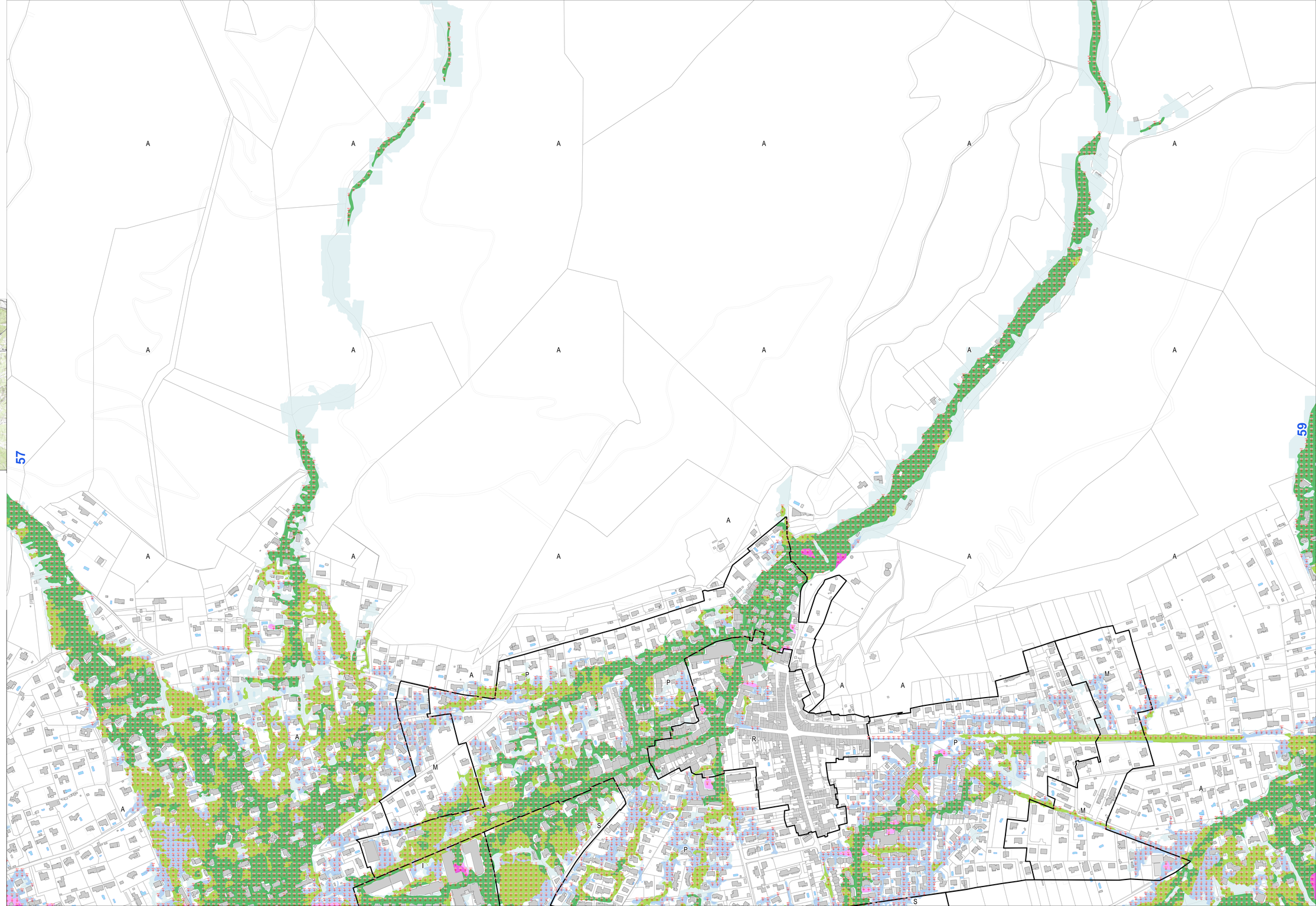

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
59

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

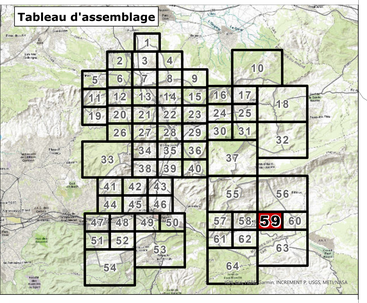

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

58

60

A

P

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
60

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 :2 000

Tableau d'assemblage

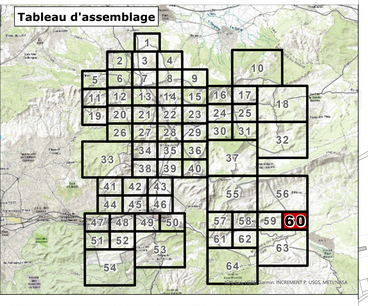

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

A

59

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
61

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

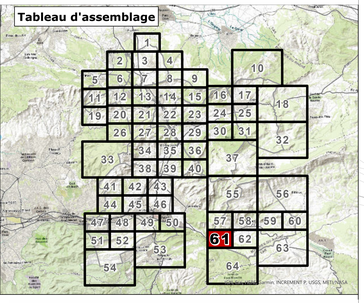

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

199,4 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

LE VAISSEAU

JULHANS

JULHANS

FONT BLANCHE

A

62

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
62

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

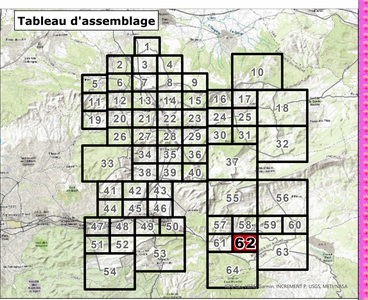

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198.4 Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
63

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

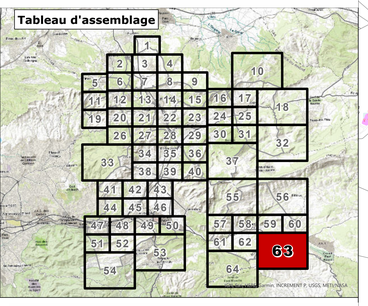

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

191,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

62

64

S

A

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches

N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
64

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N

1 : 4 000

Tableau d'assemblage

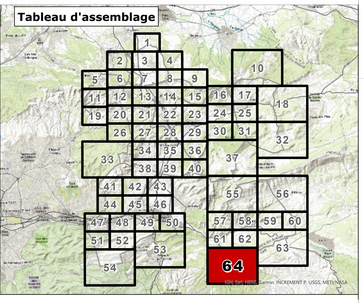

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
  R = Renouveller / I = Intensifier / P = Prolonger
  M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

- 191,6 — Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Elément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

JULHANS

FONT BLANCHE

A

LES DEVENS-EST

LE GRAND CAUNET

CAUNET

MAUREGARD

LA PIERRE BLANCHE

LES YSSARDS

63